

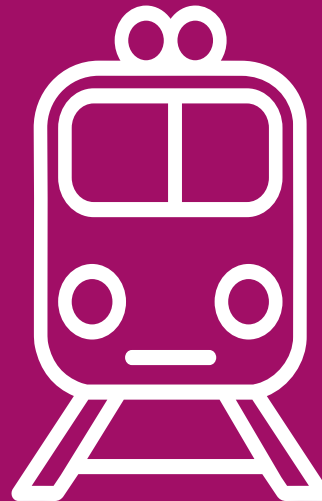


INFORMATION USAGERS SNCF

Police Municipale - Pôle Stationnement
Hôtel de Ville - 2 av Président Roosevelt
04 75 08 90 54 - stationnement@ville-tain.com

ABONNEMENT « PARKING ROCHEGUDE »

*70 usagers SNCF extérieurs / 30 usagers SNCF tainois
avant la mise en place d'une
borne de paiement automatique*



COMMENT S'ABONNER ?

1. **Je complète la page 2 du formulaire :**

À télécharger sur ville-tain.fr

2. **Je joins les copies des justificatifs obligatoires** à ma demande :

Si première demande :

- Carte Oûra (+ justificatif d'achat pour les abonnés mensuels)
- Pièce d'identité
- Carte grise du véhicule
- Justificatif de domicile (au nom du détenteur de la carte Oûra)

Si renouvellement :

- Carte grise du véhicule
- Justificatif de domicile (au nom du détenteur de la carte Oûra)
- Justificatif d'achat de l'abonnement en cours de validité

3. **Je transmets mon dossier complet PAR MAIL :**

À stationnement@ville-tain.com

4. **Je reçois par courrier un avis de somme à payer** (Trésor Public) afin de m'acquitter du montant de mon abonnement

5. Une fois mon dossier traité par le Service Instructeur, **un mail m'informant que ma carte d'abonnement PARKING ROCHEGUDE est disponible auprès de la Police Municipale-RDC Hôtel de Ville**

Contact : Police Municipale - Pôle Stationnement
Hôtel de Ville - 2 av Président Roosevelt
04 75 08 90 54 - stationnement@ville-tain.com

DEMANDE D'ABONNEMENT

Nom :

Prénom :

Adresse :

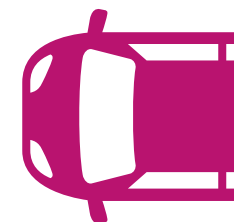
Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

N° immatriculation du véhicule :

N° abonnement SNCF :

N° Carte Oûra :



Abonnement 20 €/mois (indiquer la période souhaitée) :

Du au

Date et signature :

- *En cas de renouvellement, demande par mail à stationnement@ville-tain.com 15 jours minimum avant la fin de l'abonnement en cours*
- *Abonnements limités à 100 cartes - liste d'attente en place*

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé et sont destinées à service instructeur. Elles sont conservées durant le temps réglementaire puis éliminées au terme de la procédure légale. Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez demander à exercer vos droits d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et d'effacement de vos données personnelles en contactant la Ville de Tain l'Hermitage.